

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 18 avril 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 18 avril, a adopté deux délibérations du gouvernement et 80 arrêtés et a examiné 49 dossiers d'étrangers.

1. Délibérations du gouvernement

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement à exercé un recours devant le tribunal au nom de la Nouvelle-Calédonie et à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté l'Association des diabétiques de Nouvelle-Calédonie à la liste des bénéficiaires de l'arrêté du 16 décembre 2014 (institutions ou organisations agréées par le gouvernement pour pouvoir être exonérées de droits et taxes sur des marchandises importées). Cette association mène une action de sensibilisation et de dépistage du diabète et avait obtenu à titre dérogatoire le bénéfice d'exonération de la TGI le 8 septembre 2016, pour l'achat d'un véhicule destiné au transport de matériels et de documentation sur les risques liés au diabète.
- Le gouvernement a décidé de prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration (1 390 000 F) de trois formateurs de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) qui viennent, du 24 juillet au 13 août prochain, dispenser une formation de chef de groupe urbain (GOC 3) pour 12 sapeurs-pompiers des communes et de la DSCGR, ainsi que les frais d'un cadre supérieur qui assurera une mission de préfiguration.
- Le gouvernement a pris en charge les frais d'hébergement et de restauration des formateurs de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) et du Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des

eaux (CÈDRE), pour un montant de 460 000 francs. Ils dispenseront deux formations, l'une à la gestion de crise en cas de pollution accidentelle par hydrocarbures, du 2 au 5 mai 2017, pour 34 stagiaires, et l'autre sur le thème de la lecture critique des études de dangers, du 29 mai au 2 juin 2017, pour 24 stagiaires.

- Le gouvernement a nommé M. André BOUDART en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie, en remplacement de M. François SERVE, pour siéger à la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement.
- Le gouvernement a renouvelé l'agrément d'hygiène du « Restaurant des personnels du Médipôle » qui assure une activité de restauration collective en tant que cuisine centrale.
- Le gouvernement a autorisé Mme Loetitia Poli à modifier un radier situé sur le creek Houé, à Farino, qui fait partie du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement a modifié l'arrêté n° 2016-765/GNC du 12 avril 2016 qui agréé des substances actives (SA) et homologue des produits phytosanitaires à usage agricole (PPUA). La réglementation phytosanitaire limite les durées de validité des agréments et réexamine régulièrement les conditions de délivrance au regard de l'évolution en matière de prévention et de lutte contre les ennemis des végétaux. Il s'avère aujourd'hui que ces échéances sont trop courtes pour permettre de conduire et de faire aboutir les procédures de renouvellement. Le gouvernement, suite à l'avis délivré par le comité consultatif sur les SA et PPUA prolonge en conséquence les délais initiaux d'agrément pour 27 SA et d'homologation pour 32 PPUA contenant des SA, de six mois pour leur importation et leur distribution, et de douze mois pour leur utilisation, à compter de la date d'expiration prévue par la réglementation de l'Union européenne.
- Le gouvernement a :
 - agréé huit substances actives toutes autorisées par la Commission européenne, mais jusqu'à présent non utilisées en Nouvelle-Calédonie ;
 - homologué 13 produits phytosanitaires à usage agricole répondant aux exigences de notre réglementation. Les substances actives contenues par ces PPUA sont toutes autorisées par la Commission européenne ;
 - étendu des usages homologués pour quatre produits phytosanitaires à usage agricole, après mise à jour des fiches techniques du fabricant et autorisations délivrées par le pays de mise sur le marché.
- Le gouvernement a approuvé le budget unique 2017 de l'institut de la statistique et des études économiques (ISEE) à la somme de 574,5 millions de francs dont 488 millions de francs en section de fonctionnement et 86,5 millions de francs en section d'investissement, faisant apparaître un suréquilibre de 63,4 millions de francs.
- Le gouvernement a versé une subvention de 1,2 million de francs dans le cadre de l'opération CASTOR 2017 pour l'achat d'équipements spécifiques dédiés à la rénovation d'une école et d'un dispensaire en Baie Caroline à Mallicolo, au Vanuatu. Chaque année, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'Ambassade de France au Vanuatu accompagnent les opérations Castor, menées par les FANC, qui permettent de rénover des bâtiments publics, notamment des écoles francophones ou des dispensaires. Depuis le

désarmement du Batral « Jacques Cartier » en 2013, ces opérations ont été partiellement interrompues. Suite à l'arrivée du B2M d'Entrecasteaux, en juillet 2016, ce programme a été relancé. En 2017, plusieurs missions de reconnaissance des FANC ont permis d'identifier la Baie Caroline, au sud-ouest de Mallicolo, comme un lieu approprié pour engager, au mois de mai 2017, une opération de rénovation d'une école ainsi que d'un dispensaire.

- Le gouvernement a reconnu le caractère de calamité agricole aux dommages provoqués par le cyclone Cook sur l'ensemble des communes de la Nouvelle-Calédonie et ouvert sans délai la procédure d'instruction des demandes d'indemnisation. Il a également autorisé le versement d'un acompte aux agriculteurs sociétaires de la CAMA, après dépôt d'une déclaration de sinistre valide et sur la base d'un montant correspondant à 25% du capital souscrit auprès de la CAMA.
- Le gouvernement a attribué une subvention exceptionnelle de 5 millions de francs à chacune des 23 communes de la Nouvelle-Calédonie impactées voir sinistrées par le passage du cyclone tropical COOK (subvention globale de 115 millions de francs). En province Sud : Thio, Mont-Dore, Dumbéa, Païta, Boulouparis, La Foa, Sarramea, Farino, Moindou, Bourail, Poya (nord et sud). En province Nord : Pouembout, Koné, Voh, Hienghène, Touho, Poindimié, Ponérihouen, Houailou, Kouaoua, Canala. En province des Îles : Ouvéa, Lifou.

> *Voir communiqué détaillé « Plan de soutien sinistrés cyclone Cook ».*

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le gouvernement a approuvé le budget primitif 2017 de l'Établissement de formation professionnelle des adultes (EFPA). Il s'élève à 1 233 250 000 F dont 756 845 000 F en section de fonctionnement et 476 405 000 F en section d'investissement.
- Le gouvernement a remplacé M. Marcel Thomas par M. Laurent Chatenay (SAEML Nord Avenir) et de M. Abd-El-Krim Ben Lahoussine par Mme Sidonie Vaiadimoin (Association pour la formation et l'animation culturelle socio-éducative), désignés par l'assemblée de la province Nord parmi ses représentants auprès du Conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE).
- Le gouvernement a nommé Mme Florence Lemaire en qualité de chef du service des programmes et parcours de formation de la direction de la Formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie (DFPC).
- Le gouvernement a approuvé la nomination de M. Laurent Delaveuve comme chef du service d'appui de la direction de la Formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie (DFPC).
- Le gouvernement a délégué au président du gouvernement les pouvoirs pour prendre pendant 12 mois des arrêtés préparés par la DFPC (agrément à des actions de formation professionnelle continue, refus de prise en charge de parcours individualisés de formation professionnelle continue – ou de renouvellement de prise en charge, habilitation des

- organismes de formation pour préparer à une certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie, listes nominatives des jurys des certifications professionnelles).
- Le gouvernement a désigné de nouveaux membres du Comité consultatif de la formation professionnelle de Nouvelle-Calédonie (CCFP), et remplacé M. Didier Kéragouarec par Mme Amanda Bao, en qualité de représentante de la CMA-NC et de suppléante de M. Daniel Viramoutoussamy au sein du CCFP.
 - Le gouvernement a approuvé la demande de quatre stagiaires (M. Jonathan Nugues, Mme Bety Gope, M. Léon Philip et M. Laurent Vili) concernant la modification, le report de retour en Nouvelle-Calédonie et l'abrogation de leurs bourses territoriales de formation professionnelle continue.
 - Le gouvernement a modifié la bourse territoriale de formation professionnelle continue de Mme Bettina Yéiwé.
 - Dans le cadre de la prise en charge par la Nouvelle-Calédonie depuis 2014 des parcours individualisés de formation professionnelle continue et de leur agrément par contrat d'engagement, le gouvernement a prolongé six parcours individualisés de formation professionnelle continue au Québec.
 - Le gouvernement a habilité l'Établissement de formation professionnelle des adultes (EFPA) à préparer au diplôme de la Nouvelle-Calédonie de conducteur(trice) de transport routier de personnes.
 - Le gouvernement a prolongé l'habilitation de l'organisme de formation Sarl Pro Formation (Uniform NC) à préparer au diplôme de la Nouvelle-Calédonie d'agent de sécurité privée qualifié (ASPQ).
 - Le gouvernement a rectifié l'arrêté n° 2017-557/GNC du 7 mars 2017 définissant les modalités de prise en charge financière des phases d'accompagnement et de validation des acquis et de l'expérience (VAE) des demandeurs d'emploi pour l'année 2017 suite à une erreur d'écriture.
 - Le gouvernement a créé une certification de la Nouvelle-Calédonie de diplôme d'agent de traitement de valeurs (ATV). Une fois créé, ce diplôme sera inscrit au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie et pourra être préparé au sein d'organismes de formation ayant obtenu l'habilitation du gouvernement.
 - Le gouvernement a créé une certification de la Nouvelle-Calédonie – diplôme d'agent de maintenance des automates bancaires (AMAB). Une fois créé, ce diplôme sera inscrit au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie et pourra être préparé au sein d'organismes de formation ayant obtenu l'habilitation du gouvernement.
 - Le gouvernement a agréé la chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMA) comme point d'information et de conseil sur la VAE (validation des acquis de l'expérience) pour les salariés, demandeurs d'emploi, ou travailleurs indépendants, compte tenu de son expertise en conseil et en orientation. Le public visé, majoritairement des

artisans, permettra en complément d'autres structures agréées de toucher une grande partie des acteurs de la vie économique en Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement a agréé l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) comme point d'information et de conseil sur la VAE (validation des acquis de l'expérience) pour les salariés, demandeurs d'emploi et travailleurs indépendants, compte tenu de son expertise en information, en orientation et en accompagnement individualisé.
- Le gouvernement a étendu l'accord interprofessionnel du 17 décembre 2014 sur le financement du dialogue social et pris un arrêté en application de la loi du pays n° 2017-6 du 21 mars 2017 relative au congé pour permanence syndicale et à la contribution patronale pour le financement du dialogue social (paritarisme).

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement a attribué un million de francs à l'Association Kanak Nouvelle-Calédonie (actions et fonctionnement en 2017) et 1,3 million de francs à l'Association Faka Galo Gataa afin de lui permettre d'organiser un projet de voyage culturel à Futuna.
- Le gouvernement a approuvé le budget unique 2017 de l'académie des langues kanak (ALK) à la somme totale de 149,6 millions de francs dont 139,2 millions de francs en section de fonctionnement et 10,4 millions de francs en section d'investissement. La section d'investissement présente un excédent de 2,8 millions de francs.

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement a nommé Lionel Bauvalet directeur de l'Agence pour le remboursement des taxes à l'importation de la Nouvelle-Calédonie (ARTI). L'ARTI-NC sera chargée de recevoir le produit de la TGC qui lui est affecté pendant la marche à blanc de la taxe, puis de rembourser les taxes perçues à l'importation acquittées sur les biens qui figureront dans les stocks des entreprises éligibles au 30 juin 2018. Par ailleurs, elle instruira les demandes de remboursement des taxes à l'importation déposées par ces entreprises.
- Le gouvernement a désigné des représentants de la Nouvelle-Calédonie à la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement (M. André Boudart remplace M. François Serve) et au conseil d'administration du Fonds social de l'habitat (FSH) et à la société d'économie mixte de la Nouvelle-Calédonie (SEM AGGLO) (M. André Boudart remplace M. Thierry Cornaille).
- Le gouvernement a retiré du bureau du Congrès le projet de loi du pays instituant un régime fiscal spécifique lié aux investissements annexes au fonctionnement d'une usine de traitement des minerais, déposé en 2014. Ce projet de loi du pays avait pour objectif d'aménager la fiscalité afin de rendre possible le remplacement de la centrale au fioul de la

SLN par une nouvelle unité plus moderne, en créant un dispositif fiscal dérogatoire pour les entreprises dont l'activité permet le fonctionnement des sociétés métallurgistes des minerais. Depuis 2014, les choix techniques ayant évolué et les modalités de financement aussi, ce projet de loi du pays n'a plus lieu d'être.

- Le gouvernement a agréé la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) au bénéfice des dispositions du code des impôts pour l'Opération « Mamelin », présentée par la SIC, pour la construction de 18 logements neufs locatifs sociaux de type F1-F2-F3 et de quatre surfaces commerciales au Quartier Latin à Nouméa. Le coût prévisionnel de l'ensemble du programme de la construction est estimé à 555,5 millions de francs. Le caractère social de l'opération « MAMELIN » a été reconnu par la province Sud. La SIC a également recours à l'aide fiscale outre-mer. L'opérateur bénéficiera d'une exonération de 4,9 millions de francs pour les droits d'enregistrement et d'une exonération de taxe de solidarité sur les services (TSS) pour un montant de 21,2 millions de francs.
- Le gouvernement a agréé la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) au bénéfice des dispositions du code des impôts pour l'Opération « Santal ». Ce projet présenté par la SIC consiste en la construction de quatre logements neufs locatifs sociaux de type F2-F3 et en la réhabilitation de 4 logements intermédiaires locatifs du lotissement « Bel Air » (Dorothy Hagen), à la Vallée des Colons. Le caractère social de l'opération « MAMELIN » a été reconnu par la province Sud. La SIC a également recours à l'aide fiscale outre-mer. Le coût prévisionnel de l'ensemble du programme de la construction est estimé à 288,5 millions de francs. L'opérateur bénéficiera d'une exonération de 1,4 million de francs pour les droits d'enregistrement et d'une exonération de taxe de solidarité sur les services (TSS) pour un montant de 4,6 millions de francs.

> *Voir communiqué détaillé « opérations immobilières ».*

- Le gouvernement a étendu des mesures fiscales spécifiques à 23 établissements de santé d'intérêt territorial, en application de la loi du pays n° 2014-18 du 31 décembre 2014. Cette loi instaure que les baux à construction consentis par la Nouvelle-Calédonie, les provinces ou les communes pour l'exploitation d'établissements de santé, publics ou privés, bénéficient d'une exonération du droit proportionnel d'enregistrement, de taxe hypothécaire et de contribution de sécurité immobilière, dans la mesure où ces établissements sont reconnus par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie comme étant d'intérêt territorial.
- Le gouvernement a désigné la direction des Services fiscaux comme l'autorité administrative compétente pour instruire les dossiers des personnes souhaitant souscrire à un prêt à taux zéro. Auparavant, l'instruction des dossiers était assurée par la direction des Affaires économiques.
- Le gouvernement a modifié l'arrêté modifié n° 2013-797/GNC du 2 avril 2013 portant création d'un téléservice dénommé « Vos démarches fiscales en ligne » et de traitements informatisés associés pour y inclure les déclarations de taxe générale sur la consommation.

Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :

> *Voir communiqué détaillé « intégration agents non titulaires ».*

- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour des attachés d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (47 postes pour le gouvernement, les assemblées de province, le Congrès, le CHT, la bibliothèque Bernheim, l'EFPA, l'EPEFIP, le Congrès, l'IAC, l'IDCNC et le VR).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour des rédacteurs d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (109 postes pour le gouvernement, les assemblées de province, le Congrès, le VR, le CHT, le CHN, le CHS, l'ISEE, l'IDCNC, la bibliothèque Bernheim, l'EFPA, l'ERPA, l'EMM, l'ASSNC, l'EPEFIP, l'IAC et Cap Emploi).
- Le gouvernement a ouvert deux concours externes pour le recrutement de rédacteurs d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie à compter du 22 juillet 2017 pour le premier concours et du 29 juillet 2017 pour le second concours. Le nombre de postes ouverts est fixé à 25 (1 poste pour le centre d'actions pour l'emploi en province Nord, 6 postes pour la province Sud, 2 postes pour la province Nord et 16 postes pour la Nouvelle-Calédonie). La date de clôture des inscriptions est fixée au 22 juin 2017.
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (125 postes pour le gouvernement, les assemblées de province, le Congrès, le CHT, le CHN, l'IDCNC, l'ISEE, l'IFPSS, l'ASSNC, l'EPEFIP, l'IAC et le VR).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie (27 postes pour le VR, l'APN et l'APIL).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour des agents de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs du corps des pompiers de l'Aviation civile de la Nouvelle-Calédonie (ASSLIA) (6 postes pour le gouvernement et l'APIL).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour des adjoints techniques normaux des établissements d'enseignement du second degré public de 1^{er} grade de la Nouvelle-Calédonie (28 postes pour le VR).
- Le gouvernement a ouvert des sélections professionnelles d'intégration pour des cadres spécialistes techniques et d'exploitation, des cadres techniques et d'exploitation, des techniciens, des contrôleurs, des techniciens de grade principal, des préposés à la distribution postale, des agents d'exploitation et techniques du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (112 postes pour l'OPT).

- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour des agents du patrimoine et des bibliothèques du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie (10 postes pour le gouvernement, la Ville de Nouméa, la Ville du Mont-Dore, la commune de Yaté, l'APIL et l'ADCK).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour des assistants de conservation du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie (12 postes pour la bibliothèque Bernheim, la Ville de Nouméa et l'APN).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour des attachés de conservation-conservateurs du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie (6 postes pour les communes de Thio et Nouméa, l'APN et l'Institut d'archéologie de NC).
- Le gouvernement a ouvert des concours externes pour le recrutement d'agents du patrimoine et des bibliothèques du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie (4 postes pour Nouméa et Dumbéa – concours les 1^{er} et 8 juillet 2017, clôture des inscriptions le 1^{er} juin 2017).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour des opérateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie (1 poste pour la Ville du Mont-Dore).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour des conseillers socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie (1 poste pour la Ville de Nouméa).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour des animateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie (8 postes pour les communes de Kouaoua et Nouméa, l'APN et l'APIL).
- Le gouvernement a ouvert deux concours sur titre pour le recrutement de 19 animateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie. Les concours sont ouverts à compter du 24 juillet 2017 pour le premier concours et du 1^{er} août 2017 pour le second. La date de clôture des inscriptions est fixée au 22 juin 2017.
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie (APS) (7 postes pour les communes de Poindimié, Nouméa et Mont-Dore, l'APN et l'APS).
- Le gouvernement a ouvert deux concours sur titre pour le recrutement d'éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie (APS), à compter du 10 juillet 2017 pour le premier concours et du 17 juillet 2017 pour le second concours. Le nombre de postes ouverts à ces concours est fixé à 7. Les disciplines ouvertes à ces concours sont les suivantes : 5 postes pour « tous sports » ; 2 postes pour la « natation ». La date de clôture des inscriptions est fixée au 8 juin 2017.

- Le gouvernement a ouvert des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des techniciens de laboratoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (3 postes pour le CHT et le CHN – concours les 21 et 22 juin 2017, clôture des inscriptions le 23 mai 2017).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des techniciens de laboratoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (2 postes pour le CHT).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (8 postes pour le CHT).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers diplômés d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (7 postes pour l'APN et le CHT).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers de bloc opératoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (1 poste pour le CHT).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers anesthésistes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (1 poste pour le CHT).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (11 postes pour le CHT).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des diététiciens du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (2 postes pour le CHT et l'ASSNC).
- Le gouvernement a ouvert des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de masseurs kinésithérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (5 postes pour le CHT – concours les 28 et 29 juin 2017, clôture des inscriptions le 24 mai 2017).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des masseurs kinésithérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (3 postes pour le CHT).
- Le gouvernement a ouvert des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des auxiliaires puéricultrices du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (3 postes pour le CHT – concours les 19 et 26 juin 2017, clôture des inscriptions le 18 mai 2017).

- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des puéricultrices du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (1 poste pour le CHT).
- Le gouvernement a ouvert des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des manipulateurs en électroradiologie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (5 postes pour le CHT – concours les 3 et 4 juillet 2017, clôture des inscriptions le 1^{er} juin 2017).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des manipulateurs en électroradiologie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (6 postes pour le CHT).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des pédicures-podologues du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (1 poste pour le CHT).
- Le gouvernement a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des ergothérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (1 poste pour le CHT).
- Le gouvernement a ouvert des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement d'orthophonistes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (2 postes pour l'APS – concours les 5 et 6 juillet 2017, clôture des inscriptions le 6 juin 2017).

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports et secteur de la protection sociale, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité et du handicap et de la politique de la famille :

- Le gouvernement a nommé M. Xavier MARTIN directeur par intérim de la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT). M. Philippe Ouamba, actuel directeur, devrait quitter ses fonctions au 30 avril 2017. La procédure de recrutement de son remplaçant est en cours.

Secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio et des relations avec les provinces et les communes :

- Le gouvernement a approuvé l'accord de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et la Banque nationale de Belgique, pour l'exercice du contrôle des entreprises d'assurances. Cet accord permettra aux entreprises d'assurance de pouvoir obtenir un agrément pour garantir des risques sur le territoire. > *Voir communiqué détaillé « accord de coopération assurance ».*

Secteur de la protection sociale, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité et du handicap et de la politique de la famille :

- Le gouvernement a nommé Mme Karen Vernière chef de service de l'établissement de placement éducatif/foyer d'action éducative de Nouville, de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (DPJJE).
- Le gouvernement a nommé M. Hnassil Duhnara chef de service de l'établissement de placement éducatif/foyer d'accueil d'urgence et d'orientation, de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (DPJJE).
- Le gouvernement a nommé Mme Marie-Paule Sola chef de service éducatif de milieu ouvert et d'insertion (SEMOI), de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (DPJJE).
- Le gouvernement a versé une subvention de 715 000 francs à l'association Fleur de vie. Cette aide financière permettra d'apporter un soutien aux accueillants familiaux situés en province Nord pour une durée de 6 mois afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées accueillies. En 2016, 3 familles d'accueils ont été accompagnées. Les interventions (loisirs créatifs, ateliers, lecture, jeux, jardinage, communication, préparation de la collation...) de l'accompagnatrice de vie sont très appréciées autant par les familles que par les résidents.

Divers :

- Le gouvernement a émis neuf avis favorables et deux avis défavorables sur des demandes de visa de long séjour, sept avis favorables sur des demandes de cartes de séjour temporaire et deux avis favorables sur des demandes de carte de résident permanent. Il a émis 27 avis favorables sur des autorisations de travail hors miniers, et adopté un arrêté modificatif sur le renouvellement d'une autorisation de travail (correction d'une erreur d'écriture).